

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 décembre 2017 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 et 21 novembre et 12 décembre (budget) 2017
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2017

ADMINISTRATION

- 4.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 477-17 décrétant un emprunt et une dépense de 570 000 \$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques, l'achat d'un camion de service pour les incendies, l'achat d'appareils respiratoires et l'implantation d'un bâtiment d'entreposage polyvalent à l'écocentre
- 5.- Vente pour taxes 2018/adoption et autorisation
- 6.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 476-17 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2018
- 7.- Calendrier des séances du conseil/adoption
- 8.- Appropriation d'une partie du surplus accumulé affecté pour les services policiers à l'exercice financier 2017
- 9.- Union des Municipalités du Québec (UMQ)/cotisation annuelle 2018
- 10.- PG Solutions/contrats d'entretien des logiciels/autorisation
- 11.- Gestion de personnel/Mathieu St-Pierre/permanence

VOIRIE

- 12.- Union des Municipalités du Québec (UMQ)/achat de chlorure utilisé comme abat-poussière/mandat
- 13.- Liste des employés syndiqués engagés à la voirie pour la saison hivernale 2017-2018/adoption
- 14.- Travaux de pavage sur diverses rues/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 15.- Travaux de pavage – 14^e Avenue et 15^e Rue/honoraires professionnels/surveillance de bureau/autorisation de paiement
- 16.- Travaux de pavage – 14^e Avenue et 15^e Rue/décomptes progressifs #2 et #3/autorisation de paiement
- 17.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52^e Rue)/honoraires professionnels/surveillance de bureau/autorisation de paiement
- 18.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52^e Rue)/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 19.- Stabilisation de la digue du lac des Deux Montagnes/surveillance des travaux/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20.- Remplacement de deux (2) puits d'alimentation de la station d'eau potable/ autorisation de paiement
- 21.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2018/adoption
- 22.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2018/adoption

SÉCURITÉ

- 23.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation
- 24.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 25.- Communication de la mairesse
- 26.- Communication des conseillers
- 27.- Période de questions
- 28.- Levée de la séance

17-12-263 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-264 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 21 NOVEMBRE ET 12 DÉCEMBRE (BUDGET) 2017

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les procès-verbaux des 14 et 21 novembre et 12 décembre (budget) 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-265 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 novembre 2017 au montant de 64 696,72 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 novembre 2017 au montant de 838 817,77 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 477-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 570 000 \$ POUR L'ACHAT DE BACS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES, L'ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE POUR LES INCENDIES, L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE POLYVALENT À L'ÉCOCENTRE

17-12-266

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 570 000 \$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques, l'achat d'un camion de service pour les incendies, l'achat d'appareils respiratoires et l'implantation d'un bâtiment d'entreposage polyvalent à l'écocentre.

La directrice générale présente le projet de règlement décrétant un emprunt, sur une période de dix (10) ans, et une dépense de 570 000 \$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques, l'achat d'un camion de service pour les incendies, l'achat d'appareils respiratoires et l'implantation d'un bâtiment d'entreposage polyvalent à l'écocentre.

17-12-267

VENTE POUR TAXES 2018/ADOPTION ET AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte l'état détaillé de la liste des taxes municipales et autorise la directrice générale, à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes, ladite liste pour fins de vente pour taxes 2018, et à faire effectuer par celle-ci les recherches nécessaires sur les parties de lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-268

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 476-17 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2018

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2018.

La directrice générale présente le projet de règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2018.

17-12-269

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 20h :

- | | |
|--------------|----------------|
| ▪ 9 janvier | ▪ 10 juillet |
| ▪ 13 février | ▪ 14 août |
| ▪ 13 mars | ▪ 11 septembre |
| ▪ 10 avril | ▪ 9 octobre |
| ▪ 8 mai | ▪ 13 novembre |
| ▪ 12 juin | ▪ 11 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-270 APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR LES SERVICES POLICIERS À L'EXERCICE FINANCIER 2017

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'APPROPRIER la somme de 40 000 \$, à l'exercice financier 2017, du surplus accumulé affecté pour le paiement d'une partie des quotes-parts à payer pour les services policiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-271 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)/COTISATION ANNUELLE 2018

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 678,26 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-272 PG SOLUTIONS/CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler les contrats d'entretien des logiciels avec la firme PG Solutions, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et pour la somme totale de 36 004,42 \$ incluant les taxes, répartie comme suit :

Administration :	19 241,06 \$
Administration-Accès-cité :	5 087,64 \$
Urbanisme :	11 675,72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-273 GESTION DE PERSONNEL/MATHIEU ST-PIERRE/PERMANENCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ACCORDER la permanence à Monsieur Mathieu St-Pierre, au poste de « Coordonnateur à l'environnement et aux communications », effective le 1^{er} novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-274 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)/ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE/MANDAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière nécessaires aux activités de la municipalité;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-275

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS À LA VOIRIE POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la liste des employés syndiqués engagés à la voirie pour la saison hivernale 2017-2018, soit adoptée, à savoir:

Employés saisonniers syndiqués (SCFP)

Stéphane Albert	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 13 décembre 2017;
Rémi Darche	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 13 décembre 2017;
David Pereira	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 13 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-276

TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 136,38 \$ (taxes incluses), à la firme Pavages Multipro inc., lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération partielle de la retenue finale, dans le cadre des travaux de pavage sur diverses rues.

La présente dépense est assumée, en partie, par l'appropriation de surplus accumulé non affecté ainsi que par la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE PAVAGE – 14^E AVENUE ET 15^E RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE BUREAU/AUTORISATION DE PAIEMENT

17-12-277

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 661,11 \$, à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de bureau, dans le cadre des travaux de pavage – 14^e Avenue et 15^e Rue (facture # 4322).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-278

TRAVAUX DE PAVAGE – 14^E AVENUE ET 15^E RUE/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement à la firme Uniroc Construction Inc., pour un montant de 47 903,08 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #2, ainsi qu'un montant de 4 004,01 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de pavage – 14^e Avenue et 15^e Rue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-279

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 62^E AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE BUREAU/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 172,46 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de bureau, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52^e Rue) (facture # 4321).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 62^E AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52^E
RUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

17-12-280

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 543,33 \$ (taxes incluses), à la firme Bernard Sauvé Excavation inc., lequel représente le décompte progressif #4, relativement à un complément à la libération de la retenue provisoire puisque l'acceptation de celle-ci fut prononcée lors de la séance extraordinaire du 21 novembre dernier, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62^e Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52^e Rue).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-281

STABILISATION DE LA DIGUE DU LAC DES DEUX MONTAGNES/
SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 11 944,75 \$ (taxes incluses), à la firme Axio, pour la surveillance des travaux, dans le cadre de la stabilisation de la digue du lac des Deux Montagnes.

La présente dépense est assumée par une appropriation du surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-282

REPLACEMENT DE DEUX (2) PUIITS D'ALIMENTATION DE LA
STATION D'EAU POTABLE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 87 202,25 \$, à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, dans le cadre du remplacement de deux (2) puits d'alimentation en eau potable.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 475-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-283

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 1 016 094 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 21 136 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-284

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 458 648,08 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 20 686,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-285

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT
DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33 et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

17-12-286

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 20h36, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale